

Compte rendu du Conseil municipal du 12 décembre 2023

Absents : Francis GAGNANT (excusé), Fabien MISSUD, Fabienne SIMONELLI

Ouverture de séance à 20h30

Bruno TESTU a été désigné secrétaire de séance

Madame le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant une DM

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du dernier CM
- Dérogation semaine à 4 jours
- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle
- RIFSEEP
- Territoire Energie Compétence GAZ
- Délégation de signature urbanisme
- Rapport CLET Crèche de Bias
- Motion entreprise Georgelin
- Dates distribution sacs jaunes
- Questions diverses

1er point : Approbation du CR précédent.

Le CR est approuvé à l'unanimité

2ème point : DM sur l'exercice 2019

Changement de compte d'une opération de 216€ du compte 203-3 vers les comptes 203 en recette et 231 en dépense.

3ème point : Dérogation semaine 4j pour école

Le CM décide de poursuivre la dérogation pour la semaine de 4 jours à l'école pour une durée de 3 ans.

4ème point : Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Le CM décide d'attribuer une prime pouvoir d'achat exceptionnelle de 80% du taux maxi. Le coût total à la charge de la commune sera de 1104€ pour les 3 agents CNRACL. Cette prime peut être payée jusqu'en juin 2024 et sera donc inscrite au budget 2024.

5ème point : RIFSEEP

Madame le Maire propose d'intégrer la part IFSE au salaire mensuel. Cette prime fera l'objet d'une retenue pour maladie ordinaire dès le 1er jour et maintenue dans les autres cas (congés, maternité, accident du travail)

La part CIA reste payée en fin d'année.

Le CM approuve à l'unanimité.

6ème point : TE 47 compétence GAZ

Avant d'attribuer la compétence gaz à TE47, le CM souhaite avoir plus d'information sur ce sujet .

7ème point : Délégation de signature Urbanisme

Madame Sabine CARRE, 1ère adjointe est désignée pour être délégataire de signature en matière d'urbanisme.

8ème point : Rapport CLECT crèche de BIAS

Après lecture le CM approuve le rapport de la CLECT concernant la crèche de BIAS en vue de son transfert à la CAGV

9ème point : Motion entreprise GEORGELIN

Après lecture, le CM donne pouvoir à Madame le Maire pour signer cette motion

Clôture de séance à 23h30

Madame le Maire

Corine BARTHEROTTE



secrétaire de séance

Bruno TESTU

